

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-07

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit conformément à l'article 451 du *Code municipal du Québec*:

- Le conseil municipal a adopté le 17 octobre 2019 le **Règlement numéro 2019-07 décrétant l'acquisition d'un camion de déneigement et un emprunt de 300 000\$**;
- Le règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 30 octobre 2019;
- Le règlement a reçu l'approbation du *ministre des Affaires municipales et de l'Habitation* le 21 novembre 2019 conformément à l'article 1061 du *Code municipal du Québec*;
- Le règlement a été déposé au bureau du soussigné où toute personne intéressée peut en prendre connaissance;
- Une copie est également disponible sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.municipalite.baiedessables.ca
- Le règlement numéro 2019-07 est entré en vigueur le 21 novembre 2019 conformément à la *Loi*.

Donné à Baie-des-Sables, ce 4 décembre 2019.

Adam Coulombe, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier